



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 5712

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la perte d'influence de la langue française dans le monde. Le 9e sommet de Beyrouth, médiatisé dans un contexte politique très sensible, a été un événement très attendu. Consacré au dialogue des cultures, ce sommet est apparu aux yeux de l'opinion publique comme un moment fort pour que ne tombe pas dans l'oubli à travers les continents l'influence culturelle et linguistique de la France. On constate, hélas ! que la langue française n'est plus présente dans de nombreux secteurs vitaux de l'économie au profit de l'anglais, notamment dans de nombreuses écoles à l'étranger où l'anglais devient la première langue enseignée au détriment du français. Certes des efforts sont faits mais beaucoup reste à faire. Dans cet esprit, le 12 février dernier devant le Haut Conseil de la francophonie, le Président de la République a montré le cap, incitant à faire preuve d'efforts et d'imagination. Dans cette dynamique, elle voudrait savoir comment le Gouvernement entend redonner à la langue française l'importance et le prestige qui ont été les siens depuis des siècles et quelles mesures il entend prendre pour cela.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, le IXe Sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Beyrouth en octobre 2002, a été une réussite incontestable. 1. S'agissant de notre langue, le Sommet a été l'occasion de réaffirmer l'importance du Plan d'urgence pour le français dans les organisations internationales, lancé au Sommet de Hanoi en 1997. Ce plan, doté d'un budget de 3 millions d'euros par an (majoritairement financés par la France), comprend plusieurs volets dont le principal vise à placer de jeunes experts, ressortissants des pays francophones, à des postes jugés stratégiques (dans les services de communication et d'information, notamment) pour la francophonie dans les organisations internationales. En vitesse de croisière, il permet le placement de vingt-cinq experts par an. Par ailleurs, le volet Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation contribue à la traduction et à l'interprétation en français lors de colloques ou réunions qui présentent un intérêt particulier pour les pays du Sud (déminage, sida, droits de l'homme...). En outre, la session annuelle de formation à la fonction publique internationale, pilotée par l'ENA, permet de former, en français, une vingtaine de jeunes cadres ou diplomates des pays francophones. Enfin, ce plan d'urgence permet d'assurer la participation de délégués des pays francophones du Sud à des réunions internationales de haut niveau. 2. Dans la droite ligne des engagements pris par le Président de la République en faveur de la langue française, la France a annoncé, lors de la conférence ministérielle de la francophonie de Lausanne, en décembre 2002, un apport supplémentaire de 1,4 million d'euros au Plan pluriannuel pour le français dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, qui constitue indubitablement un enjeu majeur pour l'avenir de notre langue en Europe. Il s'agit en tout premier lieu de renforcer la place du français comme langue de travail... et comme langue de rédaction au sein des institutions de l'Union européenne. Ce plan, signé en marge de la conférence ministérielle de la francophonie (Paris, janvier 2002), par les gouvernements français, luxembourgeois et celui de la Communauté Wallonie-Bruxelles, ainsi que l'Agence de la francophonie, contractualise des actions menées, depuis 1994, majoritairement dans le cadre des coopérations bilatérales françaises avec les pays d'Europe

centrale et orientale et, dans une moindre mesure, par la Communauté Wallonie-Bruxelles. A ce jour, il prévoit, en 2003, pour l'essentiel : des actions de formation en français ouvertes aux diplomates, fonctionnaires et agents des pays candidats à l'adhésion et des fonctionnaires des institutions européennes, ainsi que des formations d'interprètes et traducteurs en langue française et langues des pays candidats. L'objectif, est d'assurer au français, dans le cadre de l'élargissement, un rôle de langue-pivot ; la formation à la langue française de quatre à cinq cents auxiliaires qui, en 2004, vont intégrer les institutions européennes ; l'équipement de douze mille postes d'agents des institutions européennes d'un logiciel d'aide à la rédaction en français, la réalisation d'une campagne de promotion de l'image du français, langue de la modernité et des relations internationales dans les PECO. 3. Les actions en faveur de la langue française se poursuivent de plus dans le cadre bilatéral, la coopération linguistique, éducative et universitaire constituant un des points forts de notre action de coopération. Les efforts consentis pour la promotion de notre langue dans le monde s'inscrivent dans le cadre plus large de la promotion du multilinguisme, partie intégrante de la promotion de la diversité culturelle dont la France a fait une de ses priorités. Le Président de la République a, en effet, dès le Sommet de Johannesburg (août 2002) puis au Sommet de Beyrouth, annoncé sa volonté de tout mettre en oeuvre pour que soit élaborée, au sein de l'UNESCO, une convention internationale sur la diversité culturelle. Les négociations sur ce sujet sont en bonne voie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5712

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3805

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1020